



33840

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 15 SEPTEMBRE 2025

N° DEL-150925-26

**OBJET : MISE A JOUR DU TABLEAU DES EMPLOIS SUITE A L'AVANCEMENT DE GRADE**

L'an deux mille vingt cinq, le quinze septembre à dix huit heures, le Conseil Municipal d'ESCAUDES, s'est réuni, en session ordinaire, salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Philippe MONNIER, Maire.

|                                |    |
|--------------------------------|----|
| Membres du Conseil Municipal : | 11 |
| Membres présents :             | 06 |
| Nombres de votants :           | 06 |
| Pour :                         | 06 |
| Contre :                       | 00 |
| Abstention :                   | 00 |

**Etai<sup>ent</sup> présents** : Mme CHANCELLE Marie-Ange, M. DAUDET Bernard, Mme LANZONI Elisabeth, M. MONNIER Philippe, M. RIOLLOT Yves, M. TULARS Bernard.

**Etai<sup>ent</sup> excusés** : Mme DE MORAES BILLET Céline, Mme ELISSALDE Fanny.

**Etai<sup>ent</sup> absents** : M. MERLO Philippe, Mme MEYER Catherine, Mme PUJOLS Hélène (arrivée à 18h35)

Date de convocation : 09/09/2025

Secrétaire de séance : Mme LANZONI Elisabeth

Vu le code général des collectivités territoriales,  
Vu le code général de la fonction publique,

**Le Maire rappelle à l'assemblée :**

Conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc à l'assemblée délibérante, compte tenu des nécessités du service, de modifier le tableau des emplois, afin de permettre la nomination de l'agent inscrit au tableau d'avancement de grade établi pour l'année 2025.

Cette modification, préalable à la nomination, entraîne la suppression de l'emploi d'origine, et la création de l'emploi correspondant au grade d'avancement.

Vu le tableau des emplois,

**Le Maire propose à l'assemblée :**

- la **suppression** d'un emploi d'**adjoint technique principal 2° classe** à temps complet.
- la **création** d'un emploi d'**adjoint technique principal 1° classe** à temps complet.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité **DECIDE** :

- D'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée, à compter du **15/09/2025**
- Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans l'emploi seront inscrits au budget.

~~~~~  
**MAIRIE  
DE  
ESCAUDES**



**33840**

- Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans l'emploi seront inscrits au budget.

Et ont signé les membres présents à la séance  
Pour extrait conforme.  
Fait et délibéré ce jour.

Pour extrait conforme  
Au registre sont les signatures

Le/La Secrétaire  
E. LANZONI

Le Maire,  
Ph. MONNIER

